

PROCEDURE

MODULES DE FORMATION D'EDUCATEURS

Cette procédure est applicable pour les formations modulaires mises en place par l'IFF sur l'ensemble du territoire de l'IR2F Hauts de France.

➤ **LE CALENDRIER :**

A l'initiative du District sur son territoire en concertation et liaison avec le responsable pédagogique « éducateurs » de l'IR2F.

Le calendrier mentionnant les modules, les lieux, les dates, les horaires et le nombre de places disponibles est déterminé par le CTPPF du District en concertation avec son Président de District, en considérant :

- La proximité
- La volonté de couvrir le territoire
- La disponibilité des stagiaires et des formateurs

Le CTPPF transmet le calendrier de formation à l'IR2F (responsable pédagogique et référent administratif) le 1^{er} juillet de chaque année.

Le calendrier de chaque District est mis en ligne sur le site Internet de la Ligue et du District courant juillet.

➤ **OUVERTURE D'UN STAGE :**

Réalisée par le service administratif de l'IR2F sur le logiciel Open Portal (OP) à partir des calendriers de formation transmis par le CTPPF.

Afin de limiter les désistements (stagiaires qui s'inscrivent trop en amont, qui se désistent quelques jours avant le début de la formation et qui prennent alors la place d'autres stagiaires potentiels), chaque module est ouvert aux inscriptions 3 mois avant le début de la formation.

Le nombre de places disponibles indiqué dans OP est légèrement supérieur à celui précisé par le CTPPF afin d'établir une liste d'attente en cas de désistements.

➤ **INSCRIPTIONS :**

L'inscription des stagiaires se fait directement sur le site de la Ligue ou du District qui organise le module de formation. A cet effet, une procédure d'inscription a été créée par le service administratif de l'IR2F et mise en ligne sur le site de la Ligue et des Districts. Cette procédure est actualisée et envoyée aux Districts et à l'ensemble des clubs du territoire Hauts de France par mail au cours de l'été de chaque année.

Le stagiaire (ou le club) doit :

- Télécharger le dossier d'inscription sur le site de la Ligue ou du District concerné et l'enregistrer sur son ordinateur
- Compléter le dossier directement sur son ordinateur (ADOBE PRO DC) et l'enregistrer
- Transmettre son dossier complété avec les pièces demandées (contrat de formation, certificat médical éventuel, bon de formation éventuel, autorisation du représentant légal éventuel) à l'IR2F via le site de la Ligue ou du District concerné.

Tout dossier complet renvoyé est considéré comme une inscription définitive (à condition que le paiement soit réalisé).

Les inscriptions sont fermées 15 jours avant le début du stage, sauf exceptions (nombre de candidats insuffisant par exemple).

➤ **PAIEMENT :**

LES CHEQUES NE SONT PLUS ACCEPTES.

1^{er} cas : Si le club finance la formation : Un débit de la somme correspondante sera effectué sur le compte du club ouvert en nos livres. Le club complète alors la partie « Modalités de paiement » du dossier d'inscription.

2^{ème} cas : Si le stagiaire finance sa formation : Le paiement se fait par virement sur le compte de la Ligue de Football des Hauts de France. Le RIB de la LFHF est joint au dossier d'inscription. A l'issue de l'inscription sur le site internet, le stagiaire doit procéder au virement en le libellant comme suit :
Module Lieu de formation Nom du stagiaire

Exemple : Monsieur DUPONT Marc participe au module U17/U19 de SAINT AMAND LES EAUX.
Il faut d'abord indiquer l'intitulé du module, le lieu de formation et le nom de famille :
U17/U19STAMANDDUPONT

Un virement correspondant aux frais pédagogiques de chaque module de formation sera réalisé par la Ligue vers les Districts ou les Comités Départementaux chaque trimestre.

➤ **TARIFICATION :**

Voir barème des formations modulaires 2018-2019.

Les tarifs sont harmonisés sur l'ensemble du territoire Hauts de France.

➤ **SUIVI :**

- 1- Un mail de confirmation est envoyé au stagiaire et au club dès que le dossier d'inscription est enregistré.
- 2- Une relance éventuelle sera réalisée auprès des stagiaires dont le dossier serait incomplet
- 3- Les convocations sont transmises par mail aux stagiaires 15 jours avant le début de la formation (sauf exceptions), avec les livrets de formation numériques et les blocs-notes.
- 4- Le service administratif de l'IR2F, après prise en compte des inscriptions, se charge de fournir le « dossier formateur » au CTPPF **par mail**, 1 semaine avant le début de la formation (sauf exceptions). Le « dossier formateur » comprend :
 - La liste des participants
 - Le trombinoscope
 - Les feuilles d'émargements
 - Les fiches d'évaluations de la formation par les stagiaires et les formateurs
 - Les fiches de frais formateurs
- 5- A l'issue de la formation, les CTPPF retournent les éléments suivants au service administratif de l'IR2F :
 - Les feuilles d'émargements signées par les stagiaires et les formateurs
 - Les fiches d'évaluation de la formation stagiaires et formateurs complétées
 - Les fiches de frais formateurs complétées(documents nécessaires aux différents audits IFF, AFNOR,...)

Dans un premier temps, ces éléments sont transmis de façon numérisée afin de délivrer les attestations de présence et de formation rapidement aux stagiaires, puis dans un second temps, les originaux seront déposés au service administratif de l'IR2F :

- A Patricia DEPRATERE pour les Districts Artois, Côte d'Opale, Escaut et Flandres (pdepratere@lfhf.fff.fr ; siège de la Ligue à Villeneuve d'Ascq)
 - A Nathalie CARON pour les Districts Aisne, Oise et Somme (ncaron@lfhf.fff.fr : antenne de la Ligue à Amiens)
- 6- Les attestations de présence et de formation sont envoyées **par mail** aux stagiaires dans les meilleurs délais.

Merci du respect de cette procédure, partie intégrante de la **QUALITE** de nos formations au service des clubs

Pour tout problème, contacter = mbabeur@lfhf.fff.fr